Le Pacte de la Ville Désirable de Montpellier :

Fédérer les acteurs urbains autour d'une culture commune de la fabrique de la ville

MONTPELLIER
Ville désirable
le pacte

Pôle Développement urbain (PDU)

Direction déléguée à l'Aménagement Métropolitain (DAM)

Montpellier

► Pourquoi un Pacte ?

→ Pour mettre en œuvre les nouveaux paradigmes à l'échelle du bâti (Délibération 12/04/2021) :

- Accélération de la transition écologique, énergétique et solidaire
- Volonté de rééquilibrage social et territorial de la ville
- Lutte contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols, sobriété foncière
- Apaisement des quartiers et confort d'habiter
- Affirmation d'une ville-parc et préservation du vivant et de la biodiversité
- Une ville du ¼ d'heure, à hauteur d'enfants…

→ Pour entraîner vers le haut les projets de rénovation, réhabilitation ou construction de logement, tertiaire, commerce, activités productives et équipements publics et les rendre socialement et écologiquement plus responsables.

► Un Pacte pour qui ?

→ Pour les professionnels de l'acte de bâtir à Montpellier.

Architectes, promoteurs, aménageurs et plus globalement tous les maîtres d'ouvrage et maîtrises d'œuvre qui interviennent sur le territoire communal.

→ Des outils similaires mis en place dans les autres grandes métropoles françaises :

Strasbourg
2020

Paris
2021

Bordeaux
2021

Marseille
2021

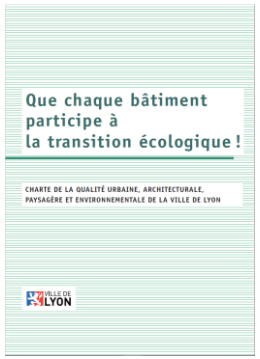

Lyon
2021

Lille
2022

► Une forte mobilisation des acteurs locaux pour construire un document partagé

<u>3 ateliers de travail</u>
d'une demi-journée avec les architectes, promoteurs, les fédérations du bâtiment, de l'artisanat, des paysagistes, les aménageurs (*AltéMed*), l'ADEME, l'ALEC, des services de l'Etat et des agents Ville/3M

<u>+ 2 ateliers étudiants avec l'ENSAM</u>

<u>Rencontre avec les élus</u>

LE BUT →

- **réaffirmer avec les professionnels montpelliérains de l'acte de bâtir une culture et de règles du jeu communes**
- une acculturation générale de tous, une mise en conscience des enjeux, des objectifs, des solutions à mettre en œuvre
- **définir des recommandations ambitieuses et concrètes structurant un nouveau référentiel**

► Une forte mobilisation des acteurs locaux pour construire un document partagé

► La poursuite de la démarche

→ **Création d'une page internet sur le site internet de la Ville :**
https://www.montpellier.fr/3533-pacte-montpellier-ville-desirable.htm

→ **Approbation d'une délibération au conseil municipal du 11 juin 2024**

→ **Mise en place d'un réseau entre professionnels montpelliérains de l'acte de bâtir (rencontres plénières, ateliers de travail spécifiques, enrichissement de la plateforme numérique existante…etc.)**

→ **Elaboration d'une grille d'analyse des projets, outil de suivi du Pacte**

Montpellier, ville désirable LE PACTE

"Tous, partie prenante de la transition écologique"

Préambule :

La Ville de Montpellier a lancé fin 2022 la démarche « Montpellier ville désirable, le Pacte » et a défini, en concertation avec les professionnels de l'acte de bâtir, des recommandations ambitieuses et concrètes dans un nouveau référentiel appelé le « Pacte de la ville désirable ». Désormais, la conception des projets de rénovation, de réhabilitation ou de construction de l… d'équipements collectifs ou de services publics sur le territoire de la ville devra, autant que possible, se nourrir des recommandations de ce « Pacte ».

Certaines précisions sur votre projet vous sont déjà demandées dans le cadre des dossiers de "Pré-Projets (PP)" mais le Pacte prend le parti d'aller-au-d… logements, le vivre ensemble, les matériaux employés, la sobriété énergétique, les mobilités ainsi que la protection du Vivant ou celle de la ressource en… constitue un véritable outil de programmation et d'aide à la conception. Le principe de cet outil est fondé sur une auto-évaluation de votre opération de… puis en s'auto-évaluant, les équipes techniques de la Ville peuvent mieux appréhender les caractéristiques de votre projet.

Nous avons bien conscience qu'il n'est pas forcément possible de répondre à tous les engagements et comprenons que les réponses apportées en pha… intentions. Ce formulaire n'a pas pour objet de stigmatiser votre projet mais, à travers les champs de réflexion qu'il ouvre et les suggestions qu'il apporte, … conscientiser les enjeux, les objectifs et les solutions à mettre en œuvre pour entraîner la qualité de vos projets vers le haut.

Par l'engagement de tous à décliner le Pacte dans chacun de vos projets, la Ville veut ouvrir la voie à une évolution positive des pratiques montpelliérain… et écologiquement plus responsables.

N.B. : Un projet n'étant jamais figé dès sa conception, cet outil se veut progressif et pourra être complétée jusqu'au dépôt du permis de construire.

Identité du pétitionnaire *

Email de contact : *

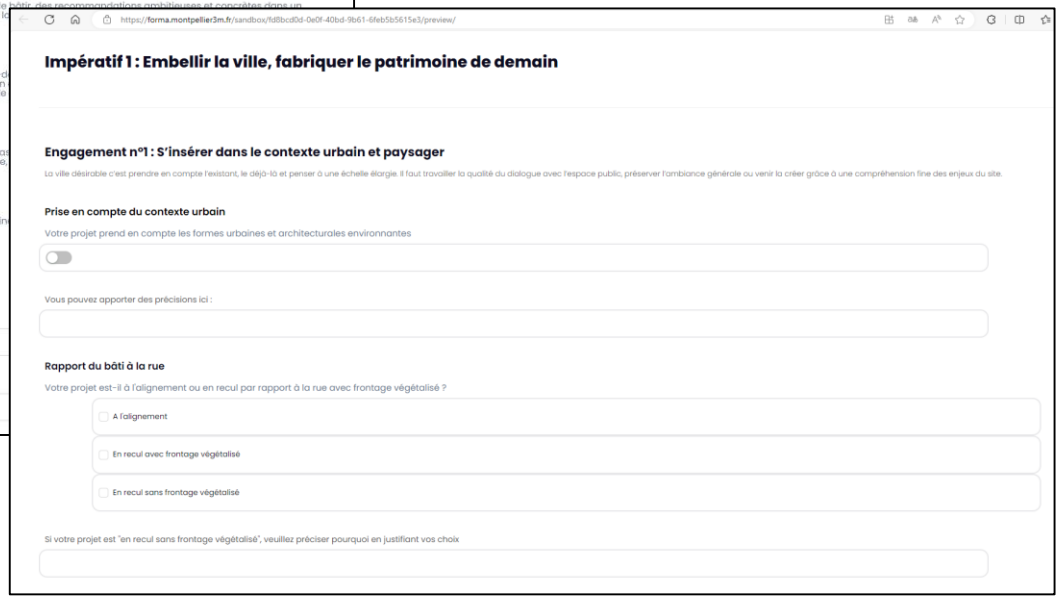

https://forma.montpellier3m.fr/sandbox/fd8bcd0d-0e0f-40bd-9b61-6feb5b5615e3/preview/

Impératif 1 : Embellir la ville, fabriquer le patrimoine de demain

Engagement n°1 : S'insérer dans le contexte urbain et paysager

La ville désirable c'est prendre en compte l'existant, le déjà-là et penser à une échelle élargie. Il faut travailler la qualité du dialogue avec l'espace public, préserver l'ambiance générale ou venir la créer grâce à une compréhension fine des enjeux du site.

Prise en compte du contexte urbain

Votre projet prend en compte les formes urbaines et architecturales environnantes

Vous pouvez apporter des précisions ici :

Rapport du bâti à la rue

Votre projet est-il à l'alignement ou en recul par rapport à la rue avec frontage végétalisé ?

A l'alignement

En recul avec frontage végétalisé

En recul sans frontage végétalisé

Si votre projet est "en recul sans frontage végétalisé", veuillez préciser pourquoi en justifiant vos choix

► Architecture du Pacte

Le « Pacte » = véritable outil de programmation, d'aide à la décision qui formule des recommandations concrètes et opérationnelles pour tous les professionnels montpelliérains de l'acte de bâtir à l'ère des urgences climatique, sociale et environnementale.

Les thématiques et sous-thématiques des ateliers ont été en partie conservées et structurent désormais le document qui est organisé selon huit principes stratégiques ordonnés sous forme d'« Impératifs » et qui se déclinent en plusieurs « Engagements ».

Les 8 Impératifs :

- **IMPÉRATIF 1** : Embellir la ville, fabriquer le patrimoine de demain
- **IMPÉRATIF 2** : Replacer le citoyen au cœur de chaque projet
- **IMPÉRATIF 3** : Produire durable, responsable et favoriser les circuits courts
- **IMPÉRATIF 4** : Créer des lieux de vie désirables
- **IMPÉRATIF 5** : Adopter une sobriété énergétique et contribuer à décarboner
- **IMPÉRATIF 6** : Accompagner les mobilités décarbonées
- **IMPÉRATIF 7** : Protéger et régénérer le Vivant, soutenir l'agroécologie urbaine
- **IMPÉRATIF 8** : Sauvegarder et gérer la ressource en eau

► Approfondissement des réflexions sur plusieurs Impératifs / Engagements

► *Nature en ville*

- **Systématiser les diagnostics du patrimoine végétal d'intérêt écologique** (strates arborées, arbustives et herbacées et la faune associée) : relevés des espèces, circonférences, houppiers réels et surfaces de canopée, état phytosanitaire, stabilité mécanique...

- **Préserver les arbres remarquables et planter massivement** des arbres de grand développement à feuillage caduc pour rafraîchir les façades et espaces communs par ombrage et évapotranspiration (cf. Charte de l'Arbre).

► *Rafraichissement*

- **Planter impérativement en pleine terre** et en fosses continues correctement dimensionnées.

- **Choisir des matériaux de couleur claire** à fort albédo pour les sols extérieurs, les façades, les menuiseries, le toit... et limiter le vitrage des façades les plus exposées ou les équiper de films solaires.

► Approfondissement des réflexions sur plusieurs Impératifs / Engagements

► *Biodiversité*

- **Constituer des zones de biodiversité spontanée** et de libre évolution en préférant les prairies fleuries/rustiques au gazon et en choisissant une grande diversité d'espèces endémiques plantées sous forme de massifs arborés ou arbustifs et adaptées au contexte pédoclimatique actuel et futur (évolution de la palette végétale liée aux changements climatiques).

- **Respecter la trame noire** en adaptant l'éclairage : allumage automatique, programmateurs horaires/plages d'extinction, température de couleur chaude (protection des chauves-souris/insectes) sans dépasser les 2 700 degrés Kelvin (cf. Plan Lumière de la Métropole).

► *Faune en ville*

- **Favoriser le maintien actif ou la réintroduction de la faune en ville** en préservant ou créant après expertise des habitats inclus ou pas au bâti (gîtes à hérissons et à grenouilles, abris à chauves-souris, nichoirs à oiseaux, hôtels à insectes, murets en pierres sèches...). Limiter les ruches qui concurrencent les autres pollinisateurs. S'assurer du suivi des populations et de l'efficacité des mesures mises en place.

- **Préserver la libre circulation de la faune :** ouvertures utiles à la petite faune dans les murs et clôtures ou

► Approfondissement des réflexions sur plusieurs Impératifs / Engagements

- **Désimperméabiliser, maintenir un maximum d'espaces perméables et construire sur les sols déjà artificialisés** ou les plus pauvres en fonctionnalités écologiques (diagnostic pédologique à réaliser).

► *Deconnexion*

- **Participer à l'infiltration des premières eaux de pluie (40 premiers millimètres)** : les orienter in situ vers des exutoires naturels : noues paysagères, petites zones de rétention (massifs ou revêtements drainants en creux) pour limiter les écoulements vers les réseaux d'assainissement publics.

► *Economie d'eau*

- **Concevoir des espaces paysagers économes en eau :** choix d'espèces adaptées à la sécheresse, prairies fleuries/rustiques, paillage organique ou biochar et arrosage par goutte à goutte les premières années.

► *Désimperméabilisation*

- **Mettre en œuvre des aménagements extérieurs perméables** de pleine terre ou, seulement en dernier recours, sur dalle avec épaisseurs de terre suffisantes. Sur les espaces circulés, prévoir des revêtements drainants ou semi-végétalisés (dalles alvéolées par exemple).

► Exemples concrets de réalisation

► *Espaces privés*

► Exemples concrets de réalisation
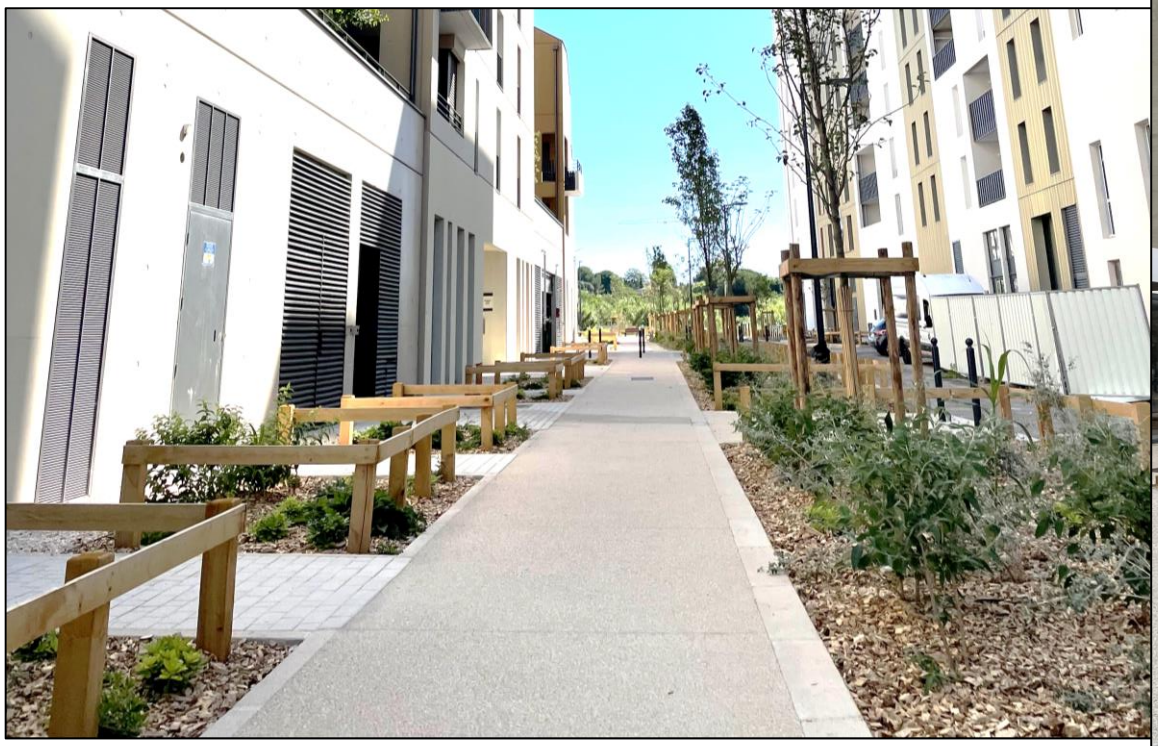
► *Espaces publics*